

# Durée des précautions complémentaires « contagieux gouttelettes »

- Uniformisation des pratiques pour les professionnels – grippe, VRS, COVID
- Discussion en CLIN : microbiologistes, infectiologues, hygiénistes
- Réglementation / Recommandations ?

Note relative à la protection des patients et des professionnels en contexte COVID-19, SF2H Version du 07/02/2023

Parcours patient	Transfert vers SSR/ESMS possible selon délai depuis début des symptômes : - 8 <sup>ème</sup> jour dont 2 j. sans fièvre + amélioration de l'état respiratoire si patient non immunodéprimé, - 10 <sup>ème</sup> jour si immunodépression ou forme grave.	X	X	X
	Durée des précautions complémentaires gouttelettes et contact : 14 jours* pour patients non immunodéprimés dont 2 jours sans fièvre, 24 jours si immunodépression ou forme grave symptomatique, 10 jours si forme asymptomatique pour patients non immunodéprimés.	X	X	X

Recommandations relatives aux indications du diagnostic de la COVID-19 par biologie moléculaire en milieu hospitalier – Groupe d'experts anrs, SF2H, sfmu, Spilf, SFAR, SFM du 28/02/2023

Patient positif symptomatique ou non		
Suivi de l'élimination virale/contagiosité (notamment lors d'un transfert vers SSR/SLD ou EHPAD)	Suivi par technique moléculaire non recommandé (sauf si immunodépression <sup>b</sup> , fréquence à discuter en réunion de concertation pluridisciplinaire)	
	En cas d'infection SARS-CoV-2 diagnostiquée récente, les recommandations suivantes sont proposées en cas de transfert vers SSR/SLD ou EHPAD	
	<b>Résumé des délais avant transfert et durée des précautions contact et gouttelettes (PCG)</b>	
	<b>Tableau clinique</b>	<b>Délai avant transfert</b>
COVID-19 asymptomatique	aucun	10 jours
COVID-19 chez non immunodéprimé	7 jours	14 jours
COVID-19 chez patients âgés (≥ 75 ans)	7 à 9 jours <sup>h</sup>	14 à 24 jours <sup>h</sup>
COVID-19 après réanimation ou chez ID	9 jours	24 jours



Haut Conseil de la santé publique

## RAPPORT

relatif à l'actualisation de la définition de cas de Covid-19 et des contacts à risque

15 juin 2022

Lettre du HCSP du 26/01/2023 - Évolution des mesures d'isolement des personnes infectées par le SARS-CoV-2 « matrices rédigées publiées en juin 2022 en situation de circulation du sous-variant BA.2 restent par conséquent globalement valables et pertinentes dans la situation actuelle de circulation exclusive et stable de BA.5 sous réserve des ajustements ci-dessous »

Matrice décisionnelle 1 relative aux mesures d'isolement des personnes infectées par le SARS-CoV-2

	Personnes infectées par le virus SARS-CoV-2 Mesures d'isolement professionnel et social						
	Variant Delta	Omicron variant BA.1			Omicron variant BA.2		
	Phase 1 (Avant Nov. 2021)	Phase 2 (Décembre 2021)	Phase 3 (Janvier 2022)	Phase 4 (Février 2022)	Phase 5 (Mars/avril 2022)	Phase 6 Estivale	Phase 7 Estivale
Personnes avec un schéma vaccinal complet selon les recommandations en vigueur	Recommandations nationales avant l'émergence d'Omicron	Raccourcissement de la durée d'isolement social et professionnel (du fait de l'émergence du variant Omicron / phase 1) 5 jours pleins avec test antigénique naso-pharyngé négatif à J5 et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 heures	Dérogation exceptionnelle et transitoire de l'isolement social et professionnel pour les activités essentielles uniquement pour les personnes asymptomatiques ou pauci-symptomatiques sans signes cliniques respiratoires d'excrétion virale (toux, éternuements)	Raccourcissement de la durée d'isolement social et professionnel (du fait de l'émergence du variant Omicron / phase 1) 5 jours pleins avec test antigénique naso-pharyngé négatif à J5 et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 heures Sans différence selon le statut vaccinal des personnes	« intermédiaire » Maintien de la période d'isolement pour les seules personnes symptomatiques pendant une période de 5 jours sans test à l'issue de la période Les personnes asymptomatiques doivent respecter les mesures barrières en évitant les contacts rapprochés avec des personnes immunodéprimées ou à risque non vaccinées	Favorable	Défavorable
						Levée de la période d'isolement et des mesures barrières pour toutes les personnes positives quel que soit le tableau clinique	Retour à une stratégie de contrôle de la diffusion d'un nouvel émergent (Phase 4)



Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

Covid-19: Dépistage et gestion des cas résidents / usagers et professionnels en ESMS-PA ou ESMS-PH

V2-Août 2022

Établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées (PA) ou handicapées (PH)

## 1) Mesures individuelles pour le cas index

Cas (= personnes testées positives et symptomatiques)

Personnes avec schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du passe sanitaire)\*

- Isolement d'une durée de 7 jours après la date de début des signes ou la date de prélèvement positif, en l'absence de symptômes\*\*

# Consignes pour les professionnels COVID+

## Personnel soignant COVID+ :

- Respect des mesures barrières et port du masque chirurgical pendant 7 jours dont 48 heures sans symptômes (respiratoires, digestifs...)
- Si toujours symptomatique après 7 jours, prolonger le port du masque jusqu'à la disparition de tout symptôme

MAIS ...



## Prévention de la transmission du Sars-CoV2 en SSR

Document adapté à un contexte épidémique à faible risque de transmission, les mesures seront à réévaluer selon le taux d'incidence régional.

V1 - 12/09/2023

### Prévention

#### Port du masque

Masque chirurgical pour les professionnels de santé ou FFP2 si geste à risque d'aérosolisation. Masque chirurgical pour les patients.

#### Professionnels : (port en continu)

- Si la personne présente des symptômes respiratoires ou est positive au Covid
- Si la personne est contact Covid

**Patients** : en dehors de la chambre seulement si la personne est **symptomatique, Covid+ ou contact Covid**

**Pour tous** : si cluster ou dégradation de la situation régionale sur décision du directeur d'établissement



#### Aération/Ventilation

### Mesures pour un cas de Covid

#### Chez un professionnel

- Eviction à envisager si continuité des soins possible
- A défaut, masque chirurgical en continu, repas et pauses seul, renforcement hygiène des mains
- A maintenir pendant 14 jours (24 si immunodépression ou 10 si asymptomatique)

#### Chez un patient

#### Précautions complémentaires contact et gouttelettes (PCC+PCG) :

- A maintenir pendant 14 jours (24 si immunodépression)